

Image not found or type unknown



Dédit formation en contrat de professionnalisation

Par **stldu22**, le 11/12/2014 à 23:19

bonsoir,
je suis en CDI avec un contrat de professionnalisation depuis peu mais tout ne se passe pas comme prévu. Je souhaiterais partir mais j'ai signé une clause de dédit formation. Cependant j'ai lu que cela est interdit pour ce type de contrat, avec ma signature est-il valide tout de même?

Par **P.M.**, le 11/12/2014 à 23:49

Bonjour,
Une clause de dédit formation est effectivement interdite dans le cadre d'un contrat de professionnalisation, elle est donc abusive et de nul effet...